

Les observatoires du genre : mesurer les inégalités pour influencer l'agenda post-2015

Intervention de Genre en Action dans le cadre de l'atelier « Observation et analyse des disparités de genre dans le suivi des OMD : quelles pistes pour l'après 2015 ? », 11 mars 2014, New-York

En 40 ans d'engagement pour les droits des femmes et l'égalité : quelle mesure des avancées et des inégalités ?

Sans citer toutes les étapes, depuis 40 ans il faut noter que les Etats et gouvernements n'ont cessé de s'engager, de manière progressive, en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre. Mais quand il s'agit de faire le bilan de ces engagements et d'en mesurer les résultats, la tâche devient difficile.

Un premier constat est que le bilan des OMD est mitigé. Certaines avancées ont été réalisées, comme dans le domaine de l'accès à l'éducation primaire, mais d'autres résultats, notamment ceux qui touchent aux droits des femmes et à l'égalité de genre, sont beaucoup plus sensibles, en partie de par la difficulté de les mesurer. Aujourd'hui, nous pouvons dire que nous sommes incapables d'avoir une bonne visibilité sur les progrès réalisés et les obstacles persistants, et c'est une problématique qui concerne tout particulièrement les pays francophones.

Bien sûr, les Etats sont responsables d'assurer le suivi de leurs engagements. Des cadres internationaux, régionaux et nationaux existent: les rapports sur la mise en œuvre de la CEDEF, les marqueurs de l'OCDE ... Mais ces dispositifs ne sont pas contraignants, et pour certains sont renseignés de manière variable et imparfaite.

Face à cette situation, l'agenda post-2015 est une opportunité clé pour rendre tous les Etats redevables de l'application des cadres existants pour les droits universels des femmes et l'égalité de genre, et rendre ce suivi contraignant. Il faut également exiger la traçabilité des engagements et dépenses bénéficiant à l'égalité de genre, de manière fiable et objective, avec des indicateurs clairs, précis, chiffrés et mesurables.

Une solution pour mieux mesurer les progrès et les inégalités : les observatoires de l'égalité

Dans cette logique, nous promovons le soutien aux observatoires citoyens de l'égalité de genre, dans le cadre notamment du projet de Réseau des Observatoires de l'Égalité de Genre que nous menons depuis 2011. Pour Genre en Action, la société civile doit être pleinement associée à ces processus de mise en œuvre et de suivi, pour pouvoir jouer son rôle d'interpellation à l'égard des Etats et de leurs engagements. Des observatoires citoyens se sont mis en place dans plusieurs pays. Ils assurent la

collecte et l'analyse de données fiables et objectives, pour jouer un rôle de veille et d'interpellation auprès des politiques, notamment sur les questions d'égalité de genre. Ce besoin de soutenir des observatoires de l'égalité citoyens, issus de la société civile, émerge tout particulièrement dans le monde francophone.

La mise en place d'observatoires est également une demande émergeant de nombreuses conférences internationales : en 2008, les recommandations des participant-e-s à la conférence internationale de l'OIF « Du dire au faire » ; en 2013 suite au 1^{er} Forum Mondial des Femmes Francophones ; et encore aujourd'hui le projet de conclusions agrées de la CSW présentait parmi 5 priorités l'importance du « renforcement des données factuelles en matière d'égalité des sexes », à travers l'amélioration de la collecte, la dissémination et l'analyse des statistiques et l'élaboration de mécanismes de contrôle et d'évaluation.

Qu'est-ce qu'un observatoire ?

Dans le cadre de notre projet ROEG, nos échanges avec les membres du Réseau ont permis de définir ce qu'est ou n'est pas un observatoire.

A noter d'abord que les observatoires sont divers et variés. Ils prennent des formes différentes (association, centre de recherche...). De manière générale, ils sont des « entités formées de personnes unies en vue d'un but déterminé », à savoir l'analyse des rapports de genre, leurs évolutions, les enjeux qui gravitent autour des relations sociales entre femmes et hommes, à différentes échelles et différents niveaux géographiques, politiques, économiques, etc., et la diffusion des résultats de cette analyse afin d'orienter les décisions en faveur de l'égalité de genre.

Les activités centrales, des observatoires sont le plaidoyer, le lobbying, la veille, l'alerte, le suivi, l'évaluation... Elles visent à influencer directement ou indirectement les processus d'élaboration, d'application ou d'interprétation de mesures législatives, normes, règlements et plus généralement, de toute intervention ou décision des pouvoirs publics. Ces activités traduisent le rôle de vigile des observatoires vis-à-vis des gouvernements et leurs engagements.

Finalement, les activités de l'observatoire se découpent en 4 temps :

- A. Observer
- B. Rendre compte
- C. Agir / faire agir / influencer / sensibiliser
- D. Émettre des propositions alternatives

Quelques exemples d'activités et de résultats pour les observatoires de l'égalité :

- Collecter des données pour permettre la disponibilité de données fiables
- Les analyser et les diffuser pour aboutir à des changements socio-politiques
- Mener sur la base de ces données des formations et sensibilisations sur le genre pour promouvoir l'intégration du genre dans les actions de développement...

Activités	Résultats
Collecte de données (primaire : avec des enquêtes ; secondaire : en se greffant sur le(s) système(s) de suivi du secteur observé) Traitement et analyse des données collectées Publication et diffusion régulière de données et d'informations fiables et vérifiées Formations / Sensibilisation au genre Études / recherches dont recherche-action Campagnes Organisation d'événements fédérateurs (conférences, débats, etc) Lobbying / plaidoyer	Changement des comportements, mentalités, attitudes et représentations collectives et sociales discriminatoires Disponibilité de données fiables Changement socio-politique Amélioration des conditions de vie Publications diffusées et accessibles Réduction des inégalités sociales et des discriminations fondées sur le sexe Intégration de la dimension genre dans les politiques, programmes, plans, projets...
Renforcement des capacités institutionnelles et techniques des parties prenantes et des observatoires : négociation, techniques, institutionnelles	

L'activité centrale qui conditionne toutes les autres est la collecte, le traitement et l'analyse des données et des informations sur les questions de genre, en vue d'assurer une fonction de veille permanente.

Il est primordial de disposer d'un état des lieux le plus réaliste possible, d'un diagnostic sociétal pour l'identification des inégalités, et surtout de chiffres quantifiés et vérifiables qui constituent la base de tout travail effectué par les observatoires.

Mesurer = indicateurs

Pour mesurer leur travail, les observatoires recourent à 2 niveaux d'analyse.

1) Indicateurs de performance des observatoires = quels résultats ?

Exemple d'indicateurs de résultats :

- Nombre de banques de données opérationnelles ;
- Nombre d'outils d'analyse
- Nombre de publications diffusées
- Nombre d'indicateurs validés et utilisés
- Existence de supports de communication crédibles
- Existence de passerelles entre les différentes parties prenantes
- Nombre d'outils produits sur l'égalité femmes-hommes

2) Indicateurs de suivi des évolutions et changements obtenus (ceux-ci se définissent de manière collective, sont sensibles au genre, peuvent être qualitatifs (ex. mesure de l'amélioration des conditions de vie, de la volonté politique de l'Etat) et /ou quantitatifs.

Exemple d'indicateurs quantifiables :

- Nombre de personnes ayant accès au crédit
- Nombre de personnes ayant accès aux sphères de prise de décisions
- Nombre de personnes dont l'autonomie est avérée
- Nombre de personnes formées en genre et développement
- Nombre de personnes fréquentant les cours alpha

- Nombre de personnes ayant accès à la terre

Identification des obstacles auxquels font face les observatoires (étude comparative en cours)

• Le bénévolat

Les personnes s'impliquant dans un observatoire le font la plupart du temps à titre bénévole, ce qui retarde le travail et freine la pérennisation de la structure.

• Les relations entre l'État et les observatoires

Les observatoires, dans leur mission de collecte, de traitement et d'analyse de données, « vérifient » dans la pratique la bonne application des actions de l'État et jouent un réel rôle de contre-pouvoir. Dans certains contextes, ce rôle de vigile peut déranger : ils pointent les limites des initiatives gouvernementales, peuvent contredire les données officielles et mettre en lumière un manque de transparence.

Un travail à faire est donc de s'assurer des bonnes relations entre l'État et les observatoires, voire de mettre en place des partenariats pluriacteurs ou des conventions spécifiant les modalités de travail entre les différentes parties.

• La récupération des données

Dans certains cas les productions des observatoires sont totalement récupérées par l'État qui ne cite pas les sources, ne soutient pas le travail de l'observatoire en question et adaptent les données afin qu'elles « arrangent ».

• Le désengagement étatique de la collecte de données

Il est de plus en plus difficile de disposer de chiffres fiables, viables et vérifiés, et lorsque l'on dispose de ces informations, il est nécessaire de les retraiter afin d'être sûr que la collecte n'a ni été orientée, ni biaisée. (Obstacle particulièrement réel en Afrique francophone)

L'accès aux financements

L'état des lieux des financements à l'attention des OSC est de plus en plus préoccupant : non prise en considération des frais de fonctionnement, appuis uniquement matériels, dons en contrepartie (ex. mise à disposition d'expert-e-s)...

• La formation en genre des acteurs étatiques, institutionnels et/ou techniciens

Il existe un réel et sévère manque de formations en genre à l'attention des acteurs étatiques, institutionnels et/ou techniciens, et cela à tous les niveaux. Sans des formations régulières (de base, de mise à niveau et avancées), le genre est difficilement compris, intégré et prioritaire dans tous les projets, programmes et lois.

• Les « modes » et les procédures des bailleurs

Les thématiques qui attirent les bailleurs évoluent selon le contexte international, les nouveaux enjeux sociaux ou environnementaux, les groupes/zones identifiés comme à risque, etc. Le genre, de par sa transversalité, s'inscrit dans un panorama exhaustif de priorités et s'en retrouve parfois dilué.

Parallèlement, les procédures d'appel à projets des bailleurs sont de plus en plus ardues. La crise économique est mondiale et affecte aussi les bailleurs qui, prudents, ne souhaitent pas prendre de risques et préfèrent financer de grandes OSC ou des OSC dont les actions sont visibles et concrètes.

• La relève intergénérationnelle

Il est parfois difficile pour les bénévoles d'un observatoire de « recruter » de nouvelles personnes. Or, l'essoufflement du personnel, le manque de nouvelles forces vives et les difficultés financières sont les principaux ennemis de toute OSC.

- **La déperdition de l'information**

Un des enjeux pour les observatoires est la capitalisation des informations : les données et chiffres collectés, les analyses/rapports/études publiés et les démarches administratives, mais aussi tout l'officieux.

Quelles recommandations pour le post-2015 ?

Les observatoires membres du réseau ont des niveaux de compréhension et d'intervention extrêmement variés, et la mise en place d'actions d'observation est parfois difficile pour des associations de terrain qui ont la volonté de jouer ce rôle. Pour que ces structures puissent être mieux à même de jouer ce rôle et d'assurer leur mission de contrôle vis-à-vis de l'application des engagements des Etats, plusieurs recommandations ont émergé :

- **Au niveau des acteurs étatiques**

- Coordonner les actions en synergie avec les Observatoires en vue de mieux capitaliser les acquis de leurs activités en matière d'Observation et renforcer les liens avec les structures de production et analyse de données officielles
- Appuyer le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et logistiques des Observatoires en vue de les rendre plus fiables et viables
- Valoriser les interventions des Observatoires en utilisant les données produites pour l'élaboration des politiques publiques et des programmes, et pour mesurer les progrès et avancées réalisées à partir d'un moment donné

- **Au niveau des acteurs non étatiques**

- Cultiver la solidarité et la synergie autour des résultats des Observations en vue d'en faire des outils de plaidoyers et de sensibilisation au niveau politique, institutionnel et communautaire
- Organiser les Observatoires et fonctionner en réseaux

- **Au niveau des Observatoires**

- Renforcer les capacités des membres en matière de prise en compte du genre dans les interventions relatives aux observations
- Développer une synergie autour de la pratique de l'Observation : définition d'indicateurs sensibles au genre, outils de collecte et analyse des données genrées, publications des données collectées, constitution de bases de données thématiques. (en cours dans le ROEG)
- Développer et échanger les meilleures pratiques entre les différents pays et sous-régions.

Conclusion :

Le bureau de la Commission sur la Condition de la Femme a intégré parmi les priorités de son draft de conclusions agréées l'importance de renforcer les mécanismes de contrôle et d'évaluation afin de rendre disponibles des données factuelles en matière d'égalité des sexes, via l'amélioration de la

collecte, la dissémination et l'analyse des statistiques. Nous accueillons plus qu'avec bienvenue cette recommandation, mais souhaitons insister sur l'importance parmi ces mécanismes de soutenir les mécanismes d'observation citoyens, apolitiques et non partisans, qui ont comme la société civile de manière globale un rôle de contre-pouvoir essentiel à jouer dans la mise en œuvre de l'agenda du développement.



genre
en ACTION

**Observatoires du genre : mesurer les inégalités pour influencer
l'agenda post-2015**

**Gender observatories: measuring inequalities to influence the
post-2015 agenda**

40 ans d'engagement pour l'égalité : quels résultats ?

- ▶ 40 ans d'engagements progressifs pour les droits des femmes et l'égalité...
- ▶ Les lacunes de systèmes de redevabilité non contraignants
- ▶ Agenda post-2015 : Enjeux de redevabilité et traçabilité

Une solution pour mieux mesurer les progrès et les inégalités : les observatoires de l'égalité

► *Qu'est-ce qu'un observatoire ?*

Qui : IDENTITÉ	Quoi : MISSION	Comment : DÉMARCHE
Structure Outil Support Centre Mécanisme Entité Organisation Plateforme Support Dispositif Centre	Veille Suivi Plaidoyer Alerte Lobby Analyse Collecte Évaluation Diagnostic différentiel	Pédagogique Éducationnel Militante Validation scientifique Collaboration multipartite Renforcement des capacités

Les 4 missions des observatoires

- ▶ Observer
- ▶ Rendre compte
- ▶ Agir / faire agir / influencer / sensibiliser
- ▶ Émettre des propositions alternatives

Activités	Résultats
Collecte de données (primaire : avec des enquêtes ; secondaire : en se greffant sur le(s) système(s) de suivi du secteur observé) Traitement et analyse des données collectées Publication et diffusion régulière de données et d'informations fiables et vérifiées Formations / Sensibilisation au genre Études / recherches dont recherche-action Campagnes Organisation d'événements fédérateurs (conférences, débats, etc) Lobbying / plaidoyer	Changement des comportements, mentalités, attitudes et représentations collectives et sociales discriminatoires Disponibilité de données fiables Changement socio-politique Amélioration des conditions de vie Publications diffusées et accessibles Réduction des inégalités sociales et des discriminations fondées sur le sexe Intégration de la dimension genre dans les politiques, programmes, plans, projets...
Renforcement des capacités institutionnelles et techniques des parties prenantes et des observatoires : négociation, techniques, institutionnelles	

Mesurer : sur la base de quels indicateurs?

- ▶ Mesurer la performance des observatoires : indicateurs de résultats

Exemples :

- *Nombre de banques de données opérationnelles*
- *Nombre d'indicateurs validés et utilisés*
- *Nombre d'outils produits sur l'égalité femmes-hommes*

- ▶ Mesurer les changements : indicateurs quanti et quali

Exemples (quantitatifs) :

- *Nombre de personnes ayant accès au crédit*
- *Nombre de personnes ayant accès aux sphères de prise de décisions*
- *Nombre de personnes formées en genre et développement*

Obstacles rencontrés par les observatoires

- ▶ Le bénévolat
- ▶ Les relations entre l'État et les observatoires
- ▶ La récupération des données
- ▶ Le désengagement étatique de la collecte de données
- ▶ L'accès aux financements
- ▶ La formation en genre des acteurs étatiques, institutionnels et/ou techniciens
- ▶ Les « modes » et les procédures des bailleurs
- ▶ La relève intergénérationnelle
- ▶ La déperdition de l'information

Recommandations : des observatoires pour un meilleur suivi de l'agenda post-2015

- ▶ Etats et gouvernements : coordination, appui et valorisation
- ▶ Acteurs non étatiques : synergie, utilisation et organisation en réseaux
- ▶ Observatoires : Renforcement, synergies et échange de bonnes pratiques